



Communauté de Communes
du Mellois en Poitou
Kryst'elle VERSABEAU
Les Arcades
2 place de Strasbourg
79500 MELLE

Vouillé, le 31 mars 2023

**Objet : Avis sur le projet de modification n°4 du PLU de Saint-Romans
lès Melle**

Charente-Maritime
Site principal - Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél. : 05 46 50 45 00
accueil@cmds.chambagri.fr

Deux-Sèvres
Site principal
Maison de l'Agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél. : 05 49 77 15 15
accueil@cmds.chambagri.fr

Antennes
Bressuire (79)
Ferrières (17)
Jonzac (17)
Melle (79)
Parthenay (79)
Saintes (17)
Saint-Jean d'Angély (17)
Thouars (79)

Monsieur le Vice-Président,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis, un exemplaire de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romans-lès-Melle. Reçu en date du 20/03/2023 et après consultation des différentes pièces constituant le dossier, vous trouverez ci-dessous l'avis de la Chambre d'agriculture.

La présente modification a pour objectifs :

- la mise à jour d'emplacements réservés : suppression de deux emplacements réservés au vu de l'abandon des projets ;
- la reprise du règlement pour les ouvertures, les règles de hauteur/largeur n'étant pas cohérentes, la rédaction est reprise ;
- la réduction d'une zone 1AUh à La Garenne, au vu de la présence d'une entreprise agricole et de son évolution, la zone 1AUh est réduite de 0.44 ha au profit de la zone agricole, permettant ainsi de préserver l'entreprise ;
- l'agrandissement d'un STECAL Npb à Pompérrain, au vu de la présence d'un jardin et d'un garage ;
- la création de deux STECAL Npb sur des habitations isolées sur le secteur des Bois de La Garenne soit 0.12 ha et 0.19 ha en zone N ;
- la modification de l'OAP La Garenne au vu de la réduction de la surface en 1AUh au profit de la zone A ;
- la réduction de la zone UB de la Garenne au vu de son usage agricole en pâturage sur 0.65 ha.

Nous n'avons pas de remarque sur ces différentes modifications.